



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

**Division des Personnels  
Enseignants  
Secrétariat**

Dossier suivi par  
Monsieur LOUBIÈRE  
Chef de Division

Tél. 03 22 82 38 80  
Fax. 03 22 82 37 87  
Mél.  
ce.dpe@ac-amiens.fr

Secrétariat  
ThL/ML

**Division des Personnels  
Administratifs et  
d'Encadrements**

Dossier suivi par  
Monsieur BERTHE

Tél : 03.22.82.38.70  
Fax : 03.22.82.37.69

ce.dpae@ac-amiens.fr

**Division de  
l'Enseignement  
Supérieur et de la  
Recherche**

Dossier suivi par  
Mademoiselle LAMBELIN

Tél : 03.22.82.38.50

Ce.dasr@ac-amiens.fr

N°06-682

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex 9

Amiens, le 29 septembre 2008

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

à

Messieurs les Présidents d'Université  
Monsieur l'Administrateur provisoire de l'I.U.F.M. de  
l'académie d'AMIENS  
S/C de Monsieur le Président de l'UPJV  
Messieurs les Inspecteurs d'Académie, directeurs des  
services départementaux de l'Éducation nationale de  
l'Aisne, de l'Oise et de la Somme  
Monsieur le Délégué régional de la D.R.O.N.I.S.E.P.  
Monsieur le Directeur régional de la jeunesse et des  
sports  
Madame et Messieurs les Directeurs départementaux de  
la jeunesse et des sports  
Madame la Directrice du C.R.D.P.  
Monsieur le Directeur du C.R.O.U.S.  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des instituts du  
C.N.E.D.  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de C.I.O.  
Mesdames et Messieurs les conseillers et coordinateurs  
et délégués des directions  
Mesdames et Messieurs les conseillers techniques

**Objet : cumul d'activités**

**Réf : - loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique  
- décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des  
fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des  
établissements industriels de l'État  
- ma circulaire du 15 novembre 2007**

Vous n'ignorez pas que les agents de l'État doivent consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées.


La loi du 2 février 2007 susvisée a abrogé le décret-loi du 29 octobre 1936, qui jusqu'alors définissait les dérogations à ce principe du droit de la Fonction publique, et a réformé le régime de cumul d'activités ouvert aux agents publics.

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur lors de la publication du décret du 2 mai 2007 visé en référence (cf. ma circulaire du 15 novembre 2007).

Le cumul d'activités à titre accessoire étant en conséquence soumis à une **autorisation rectorale préalable**, vous voudrez bien inviter les personnels placés sous votre autorité, susceptibles d'être intéressés par les présentes dispositions, à compléter la demande d'autorisation ci-jointe.

Sont notamment concernés les agents titulaires et non titulaires ainsi que ceux intervenant auprès des GRETA ou des CFA.

Le Recteur,



Ahmed CHARAI

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITÉS À TITRE ACCESSOIRE**  
**AGENTS À TEMPS COMPLET OU À TEMPS PARTIEL**  
- Décret n°2007-658 du 2 mai 2007-

NOM – PRÉNOM \_\_\_\_\_

GRADE \_\_\_\_\_

BUREAU/DIRECTION/SERVICE \_\_\_\_\_

ADRESSE PERSONNELLE \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ ADRESSE ÉLECTRONIQUE \_\_\_\_\_

**DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE EXERCÉE**

Fonctions exercées :

Exercez-vous ces fonction :  à temps complet     à temps incomplet (indiquer la quotité :    ) ?

**PROJET DE CUMUL AVEC UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE**

**A – Description de l'activité envisagée**

Identité, nature et secteur d'activité de l'organisme pour le compte duquel s'exercera l'activité accessoire :

Nature de l'activité accessoire :

Durée, périodicité et horaires approximatifs de l'activité :

Condition de rémunération de l'activité :

Conditions particulières de réalisation de l'activité (déplacements, variation saisonnières de l'activité...):

Exercez-vous déjà une ou plusieurs activité(s) accessoire(s) ?     Oui     Non

En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires approximatifs, etc) :

Informations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

**B – Avis du supérieur hiérarchique sur la demande de cumul**

Date

Signature (identité, grade et fonctions du responsable)

**Important :** en cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité, et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation. L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si l'intérêt du service le justifie, si les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées, si l'activité autorisée perd son caractère accessoire.